



COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 mars 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 30 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUCOULOMBIER, Maire.

Etaient présents : M. DUCOULOMBIER –Mme AUDIGIE- M. BREARD - Mme DESLEUX - Mme FRENEHARD – Mme GALLIER - Mme GESLAIN - M. HEBERT- – M. JUMEL – M. LEHODEY - M. LEMOIGNE –Mme LEMULLOIS - Mme MARTEAU - M. MORIN - M. RIOUAL - Mme SALMON-DUCOULOMBIER - M. TANCREZ – M. TRANQUART

Absents excusés - Mme JOLIMAITRE (pouvoir à Mme FRENEHARD) – M. LEHODEY a été nommé secrétaire de séance.

N°12/2015 Affaires générales : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame Sophie GERZE de son poste de conseillère municipale intervenue par courrier reçu en mairie le 6 mars 2015. En application de l'article L 270 du code électoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Après information de Monsieur le Préfet du Calvados, Monsieur Joël CASSIGNEUL a donc recouvré la qualité de conseiller municipal.

Par courrier reçu en mairie le 10 mars 2015, Monsieur Joël CASSIGNEUL a présenté sa démission du conseil municipal, Monsieur le Préfet du Calvados étant informé par courrier de cette démission, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de ce changement et de l'installation de Madame Marie-Françoise AUDIGIE candidate venant sur la liste immédiatement après Monsieur Joël CASSIGNEUL.

Approbation du compte rendu du conseil du 6 mars 2015

Madame GALLIER souhaite que le nombre de voix obtenues par chaque candidat aux commissions communales soit indiqué dans le compte rendu. Ce dernier est adopté sous réserve de cette modification.

Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution du marché de travaux de la rue Alsace Lorraine à l'entreprise LETELLIER SAS qui a présenté l'offre la mieux disante, conformément au rapport d'analyse des offres et à l'avis de la commission d'appel d'offres du 23 mars 2014. Le marché s'élève à 62 916€HT pour l'offre de base et l'option. Il ajoute que les travaux débiteront le 7 avril et empêcheront la circulation dans la rue. Les riverains seront informés par courrier.

Arrivée de Madame AUDIGIE.

N°13/2015 Adhésion au projet de « plan de paysage » porté par la Région Basse-Normandie

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'inscription des Paysages du Débarquement du 6 juin 1944 au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la Région Basse-Normandie souhaite répondre à l'appel à projet initié par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Il convient pour ce faire de mettre en place un « plan de paysages » ayant pour objectif de mettre en cohérence la gestion des sites concernés en élargissant la politique de protection à une gestion active de ces espaces. La participation financière des collectivités engagées dans cette démarche est optionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à ce projet.

Madame MARTEAU souligne que la protection des sites permettra de sauver le port artificiel d'Arromanches. Monsieur HEBERT ajoute que la falaise du Cap Romain sera elle aussi davantage protégée.

N°14/2015 Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président » et que le Maire « doit se retirer au moment du vote », Monsieur le Maire propose d'élire un Président de séance pour l'adoption des Comptes Administratifs des budgets Commune, location immobilière - Casino et ZA route de Tailleville de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Monsieur Bruno JUMEL, 1^{er} Adjoint au Maire, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs.



Exécution du budget principal

Les comptes administratifs et de gestion sont en parfaite concordance.

Section de fonctionnement

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Recettes	2 888 900	2 807 455	97,18%
Dépenses	2 888 900	2 503 992	86,68%

Résultat de fonctionnement : 303 462,74 €

Détail des dépenses de fonctionnement (en k€)

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Charges à caractère général	722	575	79,64%
Charges de personnel	1 384	1 308	94,51%
Autres charges de gestion courante	396	358	90,40%
Total des dépenses de gestion courante	2 502	2 240	89,53%
Charges financières	178	152	85,39%
Charges exceptionnelles	10	2	20,00%
Dépenses imprévues	82	0	0,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 889	2 504	86,67%

Soit une dépense décaissable de 7 500 € / jour

Détail des recettes de fonctionnement (en k€)

	Crédits Ouverts	Réalisation	%réalisation
Atténuation de charges	30	58	193,33%
Produits de services et du domaine pub	95	107	112,63%
Impôts et taxes	1 710	1 763	103,10%
Dotations, subventions	721	698	96,81%
Total des recettes de gestion courante	2 667	2 764	103,64%
Produits exceptionnels	1	22	4400,00%

Section d'investissement

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Recettes	1 318 180	584 721	44,36%
Dépenses	1 318 180	758 197	57,52%

Résultat « d'investissement » : - 173 476,19 €

Résultat à reporter

	Report antérieur	Résultat 2014	A reporter
Fonctionnement	150 174	308 463	453 636,83
Investissement	387 616	-173 476	214 139,65 (a)

Reste à réaliser en dépenses (b) : 273 872,38 €
Reste à réaliser en recettes (c) : 133 762,60 €
Soit un report en section d'investissement de :
(a-b+c) 74 029,87 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Bruno JUMEL, premier adjoint. Monsieur TRANQUART, maire de la commune jusqu'en avril 2014 quitte lui aussi l'assemblée.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du budget principal de la commune tel que présenté.

N°16/2015 Budget Principal - compte de gestion 2014

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ; après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur JUMEL fait part du courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) qui souligne des anomalies sur des écritures anciennes que le comptable public aurait dû relever. Les corrections nécessaires seront apportées afin d'éviter toute réserve sur le compte de gestion 2015.

Monsieur le Maire et Messieurs JUMEL ET TANCREZ déplorent l'absence de Monsieur ROSSI, trésorier de la commune, absent pour la présentation du compte de gestion. Monsieur TANCREZ explique qu'il s'est abstenu en

raison de cette absence, d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'une nouvelle municipalité et que le Trésorier perçoit une indemnité de conseil.

N°17/2015 Affectation du résultat budget communal 2015

Après que le Compte administratif ait été approuvé, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les résultats du compte administratif 2014 du budget principal 2015 de la commune.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- une part de l'excédent de fonctionnement, 417 000 € au compte 1068 d'investissement – excédents de fonctionnement capitalisés.
- l'autre part de l'excédent de fonctionnement, 36 636,83 € au compte 002 de fonctionnement – excédent de fonctionnement reporté.
- l'excédent d'investissement de 214 139,65 € étant inscrit d'office au compte 001 d'investissement – excédent d'investissement reporté.

N°18/2015 Budget Principal – budget primitif 2015

Monsieur Jumel présente le projet de budget de la commune pour l'exercice 2015



Budget principal - Bp 2015

Éléments de contexte

Changement de périmètre :

➤ Le financement du repas et du voyage des anciens est désormais intégré au budget principal de la commune (jusqu'à ce jour budget du CCAS)

Les Produits (recettes) en moins :

- Baisse de la dotation de l'état : - 51 500 € /2014
(-72 500 € /2013 -> -12 %)
- Rupture de la convention de balayage avec Bernières
(-20 000 € /2014)

Les Produits (recettes) en plus :

- Révision des tarifs communaux : + 25 000 € /2014
- Pérennisation du fonds d'amorçage pour l'aménagement du temps scolaire. (0 € /2014)

Les Charges (dépenses) en plus :

- Aménagement du temps scolaire : 1^{er} exercice en année pleine,
- Instruction des dossiers liés au droit du sol à compter du 01/07/2015. (+ 7 000 € /2015, 15 000 € en année pleine).
- Glissement vieillesse technicité.
- Charge financière liée à l'emprunt indexé sur le franc suisse.

Les Charges (dépenses) en moins :

- Examen minutieux et réduction de chacun des postes de dépenses en commission des moyens.
- Non remplacement systématique des départs de personnel. Limitation du nombre de personnels « saisonniers ».

Les orientations et priorités 2015

- **Se doter d'un budget permettant de « sortir » de l'emprunt indexé sur le franc suisse.**
- **Achever l'opération Marché Couvert.**
- **Finaliser les travaux de la rue Alsace Lorraine.**
- **Financer les dépenses d'investissement indispensables (liste arrêtée en commission d'urbanisme et des moyens)**

Les grands équilibres

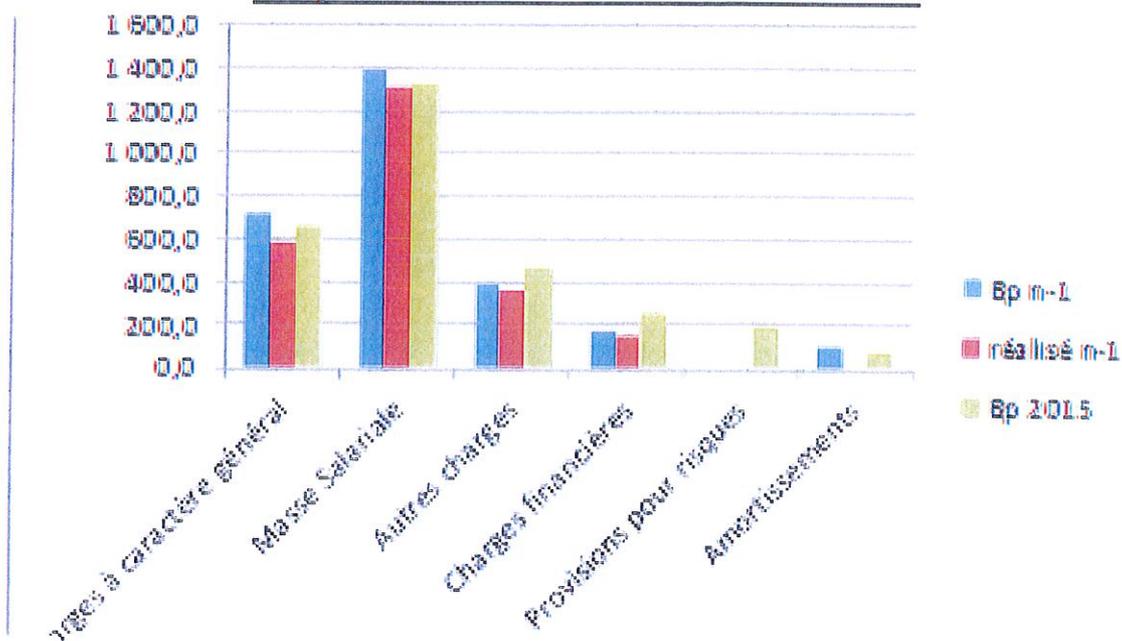
	Bp n-1	Bp 2015
Fonctionnement	2 888 900,09	3 087 315,37
Investissement	1 318 179,59	977 088,15
Total	4 207 079,68	4 064 403,52

Soit une baisse du budget 2015/2014 de 9,6 %

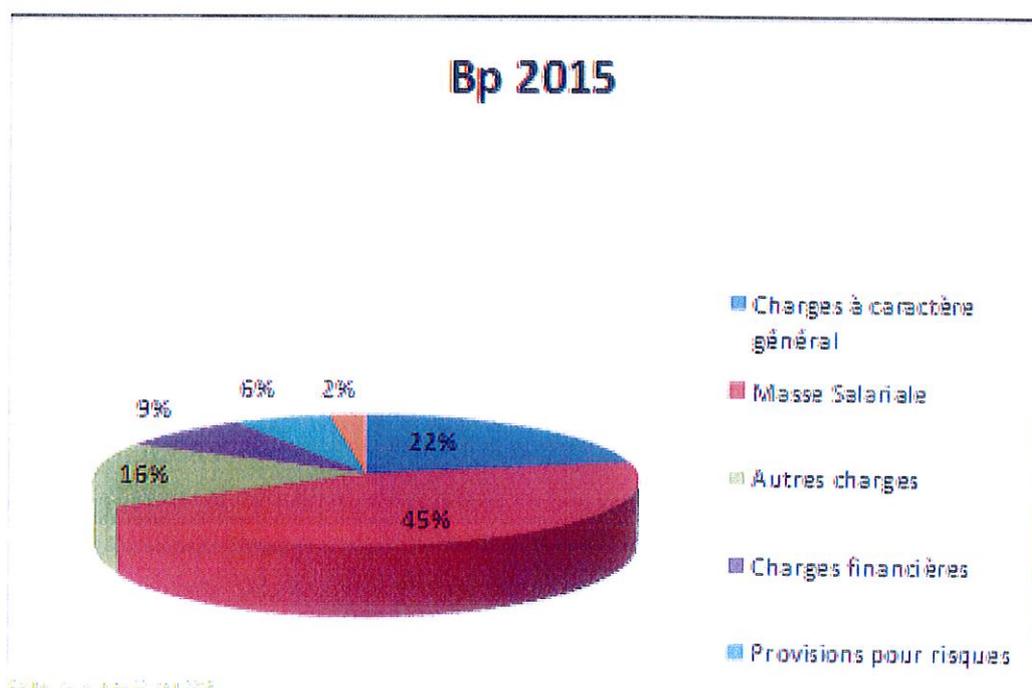
Dépenses de fonctionnement (en k€)

	Bp n-1	réalisé n-1	Bp 2015	Variation
Charges à caractère général	722,2	574,6	661,8	-8,36%
Masse Salariale	1 384,0	1 308,0	1 321,0	-4,55%
Autres charges	395,5	357,8	466,3	17,90%
Charges financières	177,5	151,7	258,1	45,41%
Provisions pour risques			190,3	
Amortissements	99,1		71,3	-28,05%

Dépenses de fonctionnement

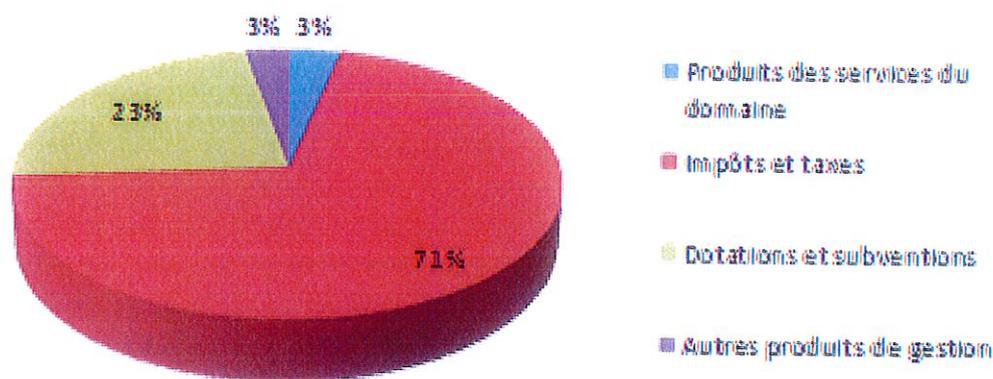


Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement (en k€)

	Bp n-1	réalisé n-1	Bp 2015	variation
Produits des services du domaine	95,40	107,40	98,40	3,14%
Impôts et taxes	1 709,70	1 762,80	2 043,50	19,52%
Dotations et subventions	720,80	709,20	669,40	-7,13%
Autres produits de gestion	111,00	127,00	88,00	-20,72%



Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2015 tel qu'il lui a été présenté.

Madame AUDIGIE s'interroge sur la reprise sur provision et les chapitres « charges financières » et « provisions ».

Monsieur JUMEL indique que la reprise sur provision consiste en une écriture d'ordre neutre pour le budget puisque figurant en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement. Les charges financières et provisions correspondent en majeure partie au remboursement des intérêts de la dette et à la couverture du risque sur celle-ci.

Monsieur TANCREZ explique que, bien qu'ayant voté le budget, il émet une réserve dans la mesure où les finances communales n'ont pas fait l'objet d'un audit qui aurait pu révéler des pistes de réflexion pour leur amélioration.

Monsieur le Maire et Monsieur JUMEL signalent que le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes apporte une analyse financière et des indications d'amélioration.

N°19/2015 Contributions directes - vote des taux d'imposition 2015

Monsieur JUMEL présente les éléments relatifs aux contributions directes

TAXES	BASES 2014	BASES PREVISIONNELLES 2015
- d'habitation	5 343 507	5 484 000
- foncière des propriétés bâties	3 109 735	3 215 000
- foncière des propriétés non bâties	45 600	45 600

	Taux 2014	Taux 2015	Variation
Taxe d'habitation	10,43 %	12,73%	+2.3
Taxe Foncière bâtie	19,65 %	23,98%	+4.25
Taxe Foncière non bâtie:	29,41 %	35,88%	+6.47

TAXES	BASES D IMPOSITION PRÉVISIONNELLES 2015	TAUX D IMPOSITION 2015	PRODUIT FISCAL
- d'habitation	5 484 000	12,73%	698 113 €
- foncière des propriétés bâties	3 215 000	23,98%	770 957€
- propriétés non bâties	45 600	35,88%	16 361 €
Total du Produit fiscal de référence			1 485 431 €

	Taux 2014	Taux 2015	Taux moyens	Taux maximum
Taxe d'habitation	10,43 %	12,73%	15,15 % (F) 22,10 % (14)	52,40 %
Taxe Foncière bâtie	19,65 %	23,98%	17,73 % (F) 22,10 % (14)	61,78 %
Taxe Foncière non bâtie:	29,41 %	35,88%	51,18 %	117,86 %

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition comme suit pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation..... 12,73 %
- Taxe foncière des propriétés bâties..... 23,98 %
- Taxe foncières des propriétés non bâties.... 35,88 %

Monsieur JUMEL explique que cette augmentation ne concerne que la part communale des impôts et qu'elle représente une hausse d'environ 180€ par an. Les taux intercommunaux seront a priori maintenus.

Madame AUDIGIE souligne que l'augmentation des taux est incluse dans le budget primitif voté dans la délibération précédente. Monsieur le Maire confirme et indique que cette augmentation répond à la nécessité d'équilibrer le budget sans plus de latitude. Monsieur JUMEL ajoute que la sortie de l'emprunt toxique pourrait permettre d'envisager une future baisse des taux. Deux options sont à l'étude : le fonds de soutien dont les modalités précises ne sont pas connues mais qui semblent favorables aux petites communes les plus impactées ; l'action en justice ou la renégociation directe de l'emprunt portée par un cabinet d'avocat rémunéré sur le gain. La décision sera prise par le conseil municipal.

Monsieur TANCREZ demande si une étude sur la variation différenciée des taux a été réalisée. Monsieur JUMEL lui répond que non puisqu'il s'agissait en priorité d'équilibrer le budget.

N°20/2015 Budget location immobilière Casino - compte administratif 2014

Monsieur JUMEL présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2014 du budget location immobilière Casino:



Exécution du budget Casino

Les comptes administratifs et de gestion sont en parfaite concordance.

Section de fonctionnement

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Recettes	135 310	134 972	99,75%
Dépenses	135 310	117 777	87,04%

Résultat de fonctionnement : 17 195,55 €

Section d'investissement

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Recettes	64 801	50 091	77,30%
Dépenses	64 801	53 095	81,94%

Résultat « d'investissement » : - 3 003,46€

Résultat à reporter

	Report antérieur	Résultat 2014	A reporter
Fonctionnement		17 196	17 195,55
Investissement	-801	-3 003	-3 804,29 (a)

Reste à réaliser en dépenses (b) : 1 246,73 €

Reste à réaliser en recettes (c) : 0 €

Soit un report en section d'investissement de :

(a-b+c) - 5 051,02 €

Compte Municipal 2014

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil municipal à Monsieur Bruno JUMEL, premier adjoint. Monsieur TRANQUART, maire de la commune jusqu'en avril 2014 quitte lui aussi l'assemblée.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget Location immobilière du Casino tel que présenté.

N°21/2015 Budget location immobilière Casino - compte de gestion 2014

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014, après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Considérant qu'aucune anomalie n'a été révélée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°22/2015 Affectation de résultat - Budget location immobilière 2015

Après que le Compte administratif ait été approuvé, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les résultats du compte administratif 2014 du budget location immobilière 2015.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- l'excédent de fonctionnement, soit 17 195,55 € au compte 1068 d'investissement – excédents de fonctionnement capitalisés.
- l'excédent de fonctionnement, au compte 002 de fonctionnement – excédent de fonctionnement reporté s'élevant à 0€
- le déficit d'investissement de 3 804,29 € étant inscrit d'office au compte 001 d'investissement – excédent d'investissement reporté.

N°23/2015 Budget location immobilière Casino – budget primitif 2015

Monsieur JUMEL présente le projet de budget location immobilière du Casino pour l'exercice 2015



Budget Casino - Bp 2015

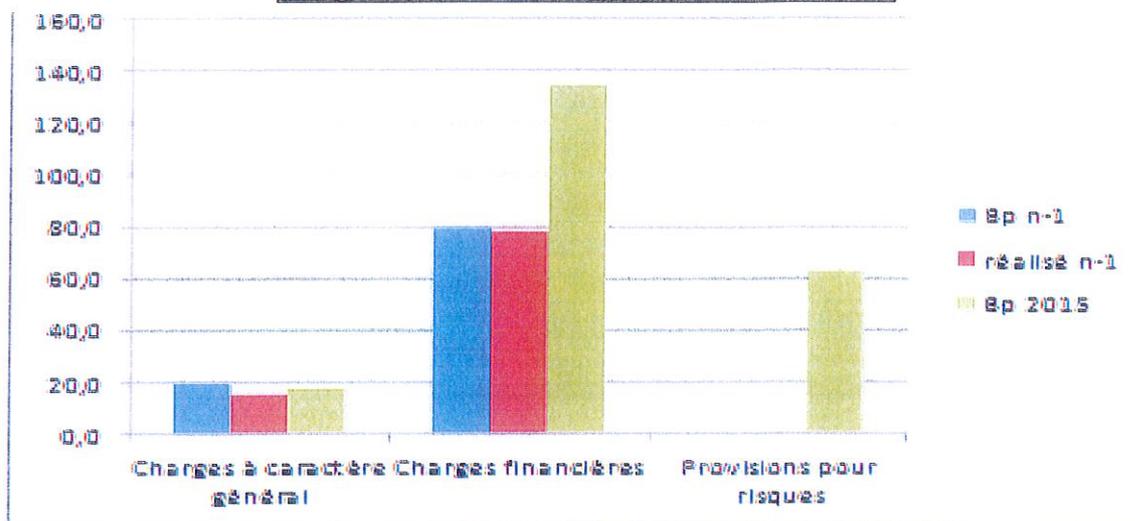
Les grands équilibres

	Bp n-1	Bp 2015
Fonctionnement	135 309,62	255 335,47
Investissement	64 800,83	59 481,02
Total	200 110,45	315 316,49

Fonctionnement	Dépenses		
	Ch. 011	Charges à caractère général	17 050,00 €
	Ch. 66	Charges financières	134 500,00 €
	Ch. 68	Dotations aux amortissements et provisions	63 000,00 €
	Opérations d'ordres		40 285,47 €
	Total dépenses de fonctionnement		255 335,47 €
	Recettes		
Ch. 74	Dotations subventions et participations	138 235,47 €	
Ch. 75	Autre produit de gestion courante	117 100,00 €	
Total recettes de fonctionnement		255 335,47 €	
Investissement	Dépenses		
	Ch.23	Immobilisations en cours	1 500,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilés	52 930,00 €
	RAR chapitre 16		1 246,73 €
	001	Déficit d'investissement reporté	3 804,29 €
	Total dépenses d'investissement		59 481,02 €
	Recettes		
	Ch. 10	Dotations fonds divers et réserve	17 195,55 €
Ch. 13	Subventions	2 000,00 €	
Opérations d'ordre		40 285,47 €	
Total recettes d'investissement		59 481,02 €	

Monsieur JUMEL indique que l'augmentation des dépenses relatives à la dette structurée sont, comme en témoigne le graphique ci-dessous, en forte augmentation à l'instar du budget principal. Ceci s'explique par le fait que l'emprunt toxique est réparti sur ces deux budgets. Une subvention d'équilibre doit donc être versée du budget principal au budget casino.

Dépenses de fonctionnement



Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2015, tel qu'il lui a été présenté.

N°24/2015 Budget annexe ZA Route de Tailleville - compte administratif 2014

Monsieur JUMEL présente l'exécution budgétaire du budget Zone Artisanale Route de Tailleville. Il précise que ce budget sera clôturé une fois la totalité des terrains vendus. Le déficit de cette opération, évalué à environ 75 000€, sera absorbé par le budget principal. Monsieur TANCREZ s'interroge sur les raisons de ce déficit. Monsieur TRANQUART répond que les parcelles sont vendues viabilisées 22€ HT/m², mais que grâce à cette opération, la commune est propriétaire d'un terrain permettant l'agrandissement du cimetière. Il ajoute que les parcelles de la ZAC de la Fossette à Douvres la Délivrante sont vendues 18€ HT/m².

Monsieur JUMEL indique qu'à l'instar de ce budget, il conviendra de créer un budget annexe pour la Zone d'Aménagement Différé.



Exécution du budget ZA

Les comptes administratifs et de gestion sont en parfaite concordance.

Section de fonctionnement

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Recettes	199 778	2 087	1,04%
Dépenses	199 778	2 087	1,04%

Résultat de fonctionnement : 0 €

Section d'investissement

	Crédits Ouverts	Exécution	%exécution
Recettes	360 038	1 044	0,29%
Dépenses	360 038	2 087	0,58%

Résultat « d'investissement » : - 1 043,56€

Résultat à reporter

	Report antérieur	Résultat 2014	A reporter
Fonctionnement	0,13	0,00	0,13
Investissement	-111 282,18	-1 043,56	-112 325,74 (a)

Soit un report en section d'investissement de :
(a) - 112 325,74 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence du Conseil municipal à Monsieur Bruno JUMEL, premier adjoint. Monsieur TRANQUART, maire de la commune jusqu'en avril 2014 quitte lui aussi l'assemblée.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte administratif 2014 du budget annexe ZA Route de Tailleville.

N°25/2015 Budget annexe ZA Route de Tailleville - compte de gestion 2014

Après la présentation du budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ; après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur Antoine ROSSI, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°26/2015 Budget Annexe ZA Route de Tailleville – affectation de résultat

Après que le Compte administratif ait été approuvé, Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'affecter les

résultats du compte administratif 2014 du budget annexe ZA Route de Tailleville.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 0, 58 € au compte 6522 de fonctionnement – excédent des budgets annexes à caractère administratif.
- le déficit d'investissement de 112 325.74€ au compte 001 d'investissement – déficit d'investissement reporté.

N°27/2015 Budget annexe ZA Route de Tailleville – Budget Primitif 2015

Monsieur JUMEL présente le projet de budget annexe ZA Route de Tailleville pour l'exercice 2015



Budget ZA - Bp 2015

Les grands équilibres

	Bp n-1	Bp 2015
Fonctionnement	199 778,17	199 778,62
Investissement	360 038,40	362 125,52
Total	559 816,57	561 904,14

Les crédits inscrits au budget primitifs sont répartis comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ventes de terrains aménagés : 62 304 €

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 137 475€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les études, travaux et frais annexes : 25 148€

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 174 631€

RECETTES D'INVESTISSEMENT:

Une avance de la commune : 156 032€

Opérations d'ordre- comptabilité de stock : 206 094€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles représentent uniquement des dépenses d'ordre : 362 126€

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif de l'exercice 2015, tel qu'il lui a été présenté.

Monsieur TANCREZ demande si le règlement de la zone artisanale prévoit l'obligation d'une activité économique pour les acheteurs des parcelles. Monsieur LEMOIGNE répond que c'est effectivement le cas.

N°28/2015 Bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2014

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la loi impose aux communes de plus de 2 000 habitants de dresser, chaque année, le bilan des cessions et acquisitions de terrains ou immeubles opérées au cours de l'exercice précédent, soit par la collectivité, soit par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec celle-ci.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Bilan des cessions acquisitions par la commune : néant

Acquisitions nouvelles réalisées par l'Etablissement Public Foncier de Normandie :

Pendant l'année 2014, l'E.P.F. Normandie a procédé à une acquisition pour le compte de la commune, pour un montant de 46 000 €. Il s'agit de la parcelle AH 175 comprise dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé, située route de Langrune à Saint-Aubin-sur-mer et d'une superficie de 19a89ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le bilan des cessions et acquisitions de l'année 2014 réalisées tel que présenté ci-dessus.

Monsieur LEMOIGNE ajoute que le programme de la ZAD porte sur 8,8HA et qu'une négociation est actuellement menée pour l'acquisition de la plus grande parcelle.

N°29/2015 Reprise sur provision

Le Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales précise les modalités d'ajustement des provisions et prévoit que celles-ci donnent lieu à reprise lorsque le risque n'est plus susceptible de se réaliser. Il ajoute que les provisions pour dépréciations des immobilisations d'un montant total de 59 455,12€, constituées entre 1996 et 1999, sont concernées par cette mesure.

Vu l'avis favorable de la commission des moyens du 20 mars 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la reprise des provisions pour dépréciation des immobilisations d'un montant total de 59 455,12€.

La délibération sur les durées d'amortissement est, sur avis de l'Assemblée, reportée au prochain conseil.

N°30/2015 Demande d'exonération de la taxe sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une demande d'exonération de la taxe sur la publicité extérieure (15€) de Monsieur GEORGIOU pour l'établissement le Viking au motif du préjudice subi par l'établissement en raison des travaux de la rue Alsace Lorraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions et 11 votes contre) décide de ne pas accorder d'exonération de la taxe sur la publicité extérieure à Monsieur GEORGIOU.

Questions diverses

Madame AUDIGIE indique qu'elle souhaite intégrer la commission Economie et tourisme.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal aura lieu le 8 avril 2015. La commission des moyens se tiendra le 3 avril à 19h30.

Monsieur le Maire conclut en proposant au public venu assister à la séance un échange avec les élus.

Un auditeur s'interroge sur les nouvelles modalités d'instruction de l'urbanisme et l'aménagement de la parcelle de Monsieur Sosson dans la zone artisanale. Monsieur le Maire répond que les autorisations d'urbanisme ne seront plus instruites par l'Etat à compter du 1^{er} juillet mais par un service de Caen la Mer spécifiquement créé pour cela. L'instruction sera facturée à l'acte. Par ailleurs la DDTM a émis un avis défavorable à l'aménagement d'une station de lavage dans la zone artisanale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

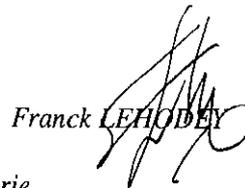
Le Maire,



Jean-Paul DUCOULOMBIER



Le secrétaire de séance,



Franck LEHODEY

Le texte intégral de ces délibérations est affiché dans l'entrée de la mairie.